

Mons, le 9 septembre 2022

Objet: Retraite du mardi 20 au vendredi 23 septembre 2022

Chers Parents,

Le séjour de nos rhétoriciens arrive à grands pas. Voici les quatre lieux choisis pour cette année :

- Domaine de Famières à Vielsalm :

Accompagnateurs : Mr Gaupin, Mme Verbrigghe, Mme Lo Manto, Mme Beghin et Mme Godart.

Rendez-vous le mardi 20/09 à 8h00 à la gare de Mons (en haut des escaliers) pour prendre le train vers Liège à 8h31 en voie 2.

Retour le vendredi 23/09 en gare de Mons à 15h12 en voie 2.

- Centre Culturel « La Marlagne » à Namur :

Accompagnateurs : Mme Boussingault et Mr Harelimana.

Rendez-vous le mardi 20/09 à 8h31 à la gare de Mons (passerelle, voie 2) pour prendre le train vers Namur.

Retour le vendredi 23/09 en gare de Mons 16h22.

- Notre Dame de la Justice, à Rhode-Saint-Genèse :

Accompagnateurs : Mme Abrassart et Mme Lemaizi

Rendez-vous le mardi 20/09 à 7h45 à la gare de Mons (en haut des escaliers) pour prendre le train vers Brussels-Airport à 8h19 voie 4.

Retour le vendredi 23/09 en gare de Mons à 17h12 voie 3.

- Les Béatitudes à Thy-Le-Château :

Accompagnateurs : Mme Sardo et Mme Cyprès

Rendez-vous le mardi 20/09 à 8h00 à la gare de Mons (en haut des escaliers) pour prendre le train vers Liège à 8h31 en voie 2 (Changement en direction de Berzée, puis marche jusqu'au gîte).

Retour le vendredi 23/09 en gare de Mons à 14h27 en voie 1.

Nous conseillons de ne pas prendre de sac trop imposant. Il doit être maniable lors des changements de train et facilement accessible lors des trajets. Pensez aussi à prendre de bonnes chaussures (confortables pour marcher), des vêtements de pluie et des médicaments utiles.

Ces retraites visent à encourager une démarche personnelle et responsable de la part des élèves afin de réfléchir sur eux-mêmes, apprendre à vivre ensemble et faire de leurs différences une force.

Le règlement d'ordre intérieur reste d'application durant la retraite et tout manquement sera sanctionné dès le retour à l'école ou peut entraîner une exclusion durant la retraite en cas d'infraction grave.

Enfin, l'école paie en partie les frais de participation des élèves à la retraite et demande une **contribution de 110 €/élève. Celle-ci est à verser pour le vendredi 16/09/2022 au plus tard via votre compte personnel APschool.** Sont dès lors couverts: les trois nuitées, la pension complète et l'animation.

Les frais des déplacements aller-retour en transport en commun sont à charge de chaque élève.

En espérant que ce séjour soit une expérience enrichissante et inoubliable pour vos enfants, veuillez croire, Chers Parents, en l'expression de notre entier dévouement pour le bien de nos élèves.

La Direction

Les professeurs accompagnateurs